



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belgi



26090120

Original déposé le
24 JUIN 2026

au greffe du tribunal
de l'entreprise de la Division Namur

N° d'entreprise : **0825 978 457**

Nom

(en entier) : **GESTEC ORTHOPEDIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Louis Albert 13 5020 NAMUR**

Objet de l'acte : Décisions de l'actionnaire unique prises par écrit

L'actionnaire unique de la Société, la société à responsabilité limitée de droit belge GTO ORTHOPEDIE, dont le siège social est établi à 6000 Charleroi, Grand'rue 216, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0883.163.521, propriétaire de l'intégralité des 186 actions de la Société, conformément à l'article 5:94 du Code des sociétés et des associations :

PREND ACTE de la démission de Monsieur Antoine Burnet et de Madame Hélène Robette en leur qualité d'administrateurs, cette démission prenant effet le 13 mai 2026.

DÉCIDE d'octroyer une décharge intermédiaire à Monsieur Antoine Burnet et à Madame Hélène Robette pour l'exercice de leurs mandats d'administrateur de la Société jusqu'au 13 mai 2026. La décision de décharge sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels conformément à l'article 5:98 du CSA.

DÉCIDE de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur, pour une durée indéterminée :

(i) la société à responsabilité limitée de droit belge GTO ORTHOPEDIE, dont le siège social est établi à 6000 Charleroi, Grand'rue 216, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0883.163.521, laquelle sera représentée pour l'exercice de son mandat par Monsieur Michaël Godfroid, administrateur ;

DÉCIDE que le mandat d'administrateur sera exercé à titre gratuit.

DÉCIDE de donner mandat à Me Christophe Krzewinski et/ou à Me Samuel Darcheville et/ou à Me Julia Piekunko et/ou à Mme Vicky Meirsman, ou à tout avocat du cabinet K/Partners, dont les bureaux sont situés à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve, Allée de Clerlande 3, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des décisions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

En signant le présent document, l'actionnaire unique approuve chacune des décisions mentionnées ci-dessus. Les décisions ci-dessus sont réputées adoptées à la date de signature et prendront effet à compter de cette date. Ces résolutions ont la même valeur juridique que les décisions prises par l'assemblée générale.

GTO ORTHOPEDIE SRL, représentée par :

Michaël Godfroid
Administrateur

Julia Piekunko
Mandataire spécial
[Signature]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2026 - Annexes du Moniteur belge